

Le Programme d'Investissement de l'ABN constitue le point d'orgue du processus de la Vision Partagée. Il doit jouer un rôle fédérateur et intégrateur par rapport aux autres initiatives actuelles et/ou futures de l'ABN.

---

A ce titre, le montage institutionnel de mise en oeuvre du PI doit donc :

- A court terme : être compatible avec la mise en oeuvre du PDRE-GDE et des autres projets et programmes en cours (ITDE, PLCE, appui au projet Niger HYCOS, projet de renforcement des capacités du SE /ABN, etc.) et permettre l'harmonisation progressive des modes opératoires de ces différentes initiatives
- A moyen terme : permettre de s'affranchir des logiques projets et programmes (par bailleurs) pour cheminer vers une mise en oeuvre du PI en tant que programme unique de l'ABN.

L'évolution du montage institutionnel permettra de passer d'une logique « projet/ bailleur » à une logique de mise en oeuvre calquée sur la structure du PI (par composante, volet et sousvolet).

[Télécharger le Rapport final de l'étude](#)